

# AMÉNAGER POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

*Thème 1 - Mémo 4/7*  
Géographie - Brevet des Collèges 2025

## I. POURQUOI AMÉNAGER ?

- Assurer l'accès aux équipements publics pour tous :
  - transports
  - culture
  - santé
- Rénovation urbaine pour favoriser la mixité sociale
- Aménager les territoires afin de :
  - créer des emplois
  - améliorer la compétitivité des territoires

## II. QUI AMÉNAGE ?

- Ceux qui décident :
  - l'Union européenne (UE) via le FEDER
  - l'État
  - les collectivités territoriales :
    - régions
    - départements
    - intercommunalités
    - communes
- Ceux qui réalisent :
  - les entreprises (routes, ponts, collèges, etc.)
- Les habitants et les associations :
  - peuvent donner leur avis
  - peuvent s'opposer à certains projets

## III. L'AMÉNAGEMENT DOIT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

- Inégalités entre Paris et le reste du territoire
- Inégalités entre les interfaces :
  - littoraux
  - frontières
  - espaces ruraux
- Inégalités entre :
  - quartiers centraux
  - banlieues

## IV. L'AMÉNAGEMENT ET LE TERRITOIRE (DONNÉES CLÉS)

- 22 grandes métropoles régionales disposent de la plupart des aménagements
- 8 régions sur 18 possèdent des aménagements frontaliers
- 25 % de la population française vit dans un espace rural profond :
  - marqué par des problèmes d'aménagement
  - faible présence de services publics
  - peu de commerces
  - insuffisance d'infrastructures de transport

## V. VOCABULAIRE (DÉFINITIONS COMPLÈTES)

Acteurs :

Ensemble des individus et organisations qui, par leurs comportements et leurs actions (habitants, associations, entreprises, collectivités territoriales, État, FEDER), agissent sur l'espace. Leur capacité d'action dépend de leurs intérêts, moyens et stratégies. Par leurs actions collectives, les acteurs produisent le territoire.

Agenda 21 :

Document proposant des engagements pour le développement durable au XXI<sup>e</sup> siècle. Il est adopté à différentes échelles : locale, régionale, nationale et mondiale.

Aménagement du territoire :

Ensemble des mesures prises par un État afin de développer ses différentes régions tout en réduisant les déséquilibres territoriaux. Il vise à éviter les concentrations excessives dans les grandes agglomérations et l'abandon de certains espaces ruraux.

FEDER (Fonds européen de développement régional) :

Organisme de l'Union européenne chargé de favoriser le développement durable et de réduire les écarts de développement entre les régions de l'UE, en accordant des aides financières aux régions les plus pauvres.

Inégalités socio-spatiales :

Inégalités sociales (de richesse) visibles dans l'espace, par exemple entre quartiers riches et quartiers populaires.

Prospective territoriale :

Démarche consistant à envisager différents scénarios pour le futur d'un territoire. Elle s'intéresse à différentes échelles spatiales et temporelles et prend en compte les conditions du développement durable ainsi que les ressources disponibles (naturelles, énergétiques, génétiques, spatiales, foncières, sociales et humaines).

## VI. LE RÉSUMÉ

L'aménagement du territoire en France vise à atténuer les inégalités croissantes entre les différentes régions et territoires, y compris les départements et régions d'outre-mer (DROM). Cette politique repose sur plusieurs leviers destinés à promouvoir un développement équilibré et cohérent de l'ensemble du territoire français.

1. Décentralisation et gouvernance territoriale :

La décentralisation permet une meilleure prise en compte des spécificités locales et régionales. Les collectivités territoriales (communes, départements, régions) jouent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire en adaptant les politiques publiques aux besoins locaux.

2. Politiques de cohésion territoriale :

Le gouvernement met en place des politiques visant à réduire les écarts de développement entre les territoires. Ces politiques reposent sur des transferts de ressources, des investissements ciblés dans les zones en difficulté et des mesures incitatives pour attirer entreprises et investissements dans les territoires moins favorisés.

3. Infrastructures et transports :

L'amélioration des infrastructures de transport (routes, voies ferrées, réseaux à très haut débit) est essentielle pour relier les territoires éloignés et favoriser leur accessibilité. Cependant, ces projets doivent concilier efficacité économique et respect de l'environnement. La Nouvelle Route du Littoral à La Réunion illustre ces enjeux.

4. Aménagement du littoral et des zones rurales :

Les politiques d'aménagement cherchent à valoriser les atouts des territoires ruraux et côtiers tout en préservant l'environnement naturel. Elles intègrent la protection du patrimoine naturel, le développement d'une agriculture durable et le tourisme responsable.

#### 5. Numérique et connectivité :

L'accès à Internet haut débit est devenu un enjeu majeur pour réduire la fracture numérique entre les territoires. Des programmes visent à déployer la fibre optique dans les zones rurales et isolées afin de garantir un accès équitable aux services numériques.

#### 6. Formation et emploi :

Les investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et la création d'emplois locaux sont essentiels pour lutter contre les inégalités territoriales. Le développement de filières économiques adaptées aux spécificités régionales et la promotion de l'entrepreneuriat local sont encouragés.

#### 7. Coopération régionale et européenne :

La coopération entre les régions françaises et avec les pays voisins, notamment dans le cadre de l'Union européenne, permet de renforcer les synergies économiques, de favoriser les échanges transfrontaliers et de réduire les disparités territoriales.